**Communiqué de presse**

**Les hôteliers anderlechtois remettent une lettre ouverte géante à l’échevin des finances**

* **Le montant disproportionné de la taxe communale décidé dans la précipitation et sans concertation met en péril le secteur hôtelier anderlechtois**
* **Le montant de cette taxe est bien plus élevé que celui de Bruxelles Ville et pratiquement le double des autres communes à vocation touristique et est ainsi en complète disproportion avec les prix des chambres d’hôtel pratiqués au centre ville par rapport à la périphérie**
* **Avec cette lettre ouverte géante, les hôteliers anderlechtois veulent une révision urgente du montant de cette taxe**

***Anderlecht, le 19 septembre 2012 –*** Les 7 hôteliers présents sur la commune d’Anderlecht, avec le soutien des associations représentant le secteur, ont remis une lettre ouverte géante (1,53 x 2,20 mètres) à l’échevin de finances de la commune d’Anderlecht, Mr Cumps, s’insurgeant contre le montant de la taxe communale initiée par celui-ci. Depuis plus d’un an, le secteur hôtelier n’a eu de cesse d’informer les autorités communales sur la réalité de leur métier caractérisé, comme dans beaucoup d’autres capitales, par la diversité des prix des chambres pour le public, plus cher dans le centre qu’en périphérie, ce qui doit se traduire dans les taxes. A ce jour aucune solution concrète n’a été prise ce qui met aujourd’hui en péril le développement de l’hôtellerie anderlechtoise, ses hôtels, ses emplois (200 personnes) et la qualité de vie apportée à la commune. L’heure est à l’action urgente !

*«La commune nous impose une taxe d’un montant bien plus élevé qu’à Bruxelles-Ville alors que les hôtels anderlechtois proposent des prix de chambre dans certains cas à moitié prix du centre ville. En deux mots, cette taxe revient à faire payer la somme de 1400€ par chambre et par an pour un hôtel 3 étoiles de 100 chambres que la chambre soit occupée ou non, soit un montant de 140000 € annuel, du délire. Ce qui est tout à fait disproportionné et injuste compte tenu de la situation périphérique d’Anderlecht et de sa plus faible attraction touristique »* précise Olivier Ries Propriétaire de l’Hôtel Erasme.

« Nous appelons aujourd’hui à une révision urgente du montant de cette taxe à la mesure de la situation du parc hôtelier anderlechtois et de ses spécificités. Nous comprenons qu’au moment de la prise de décision de cette taxe, les autorités communales n’avaient pas toutes les informations sur ses spécificités sectorielles pour motiver une décision juste. Mais maintenant qu’ils ont accès à l’ensemble de ces informations de terrain nous leur demandons d’agir urgemment pour que le

secteur puisse poursuivre son développement à Anderlecht » commen Constantin Poulgouras propriétaire de l’Hôtel Be Manos

« Il est important qu’une capitale comme Bruxelles préserve une offre touristique complète et accessible à tout un chacun. Il nous faut des hôtels à prix raisonnables et ceux-ci sont forcément situés dans les communes périphériques à cause tout simplement du prix de l’immobilier. Il n’est pas pensable que ces prix flambent du seul fait d’une taxe publique. Garder du tourisme dans une commune comme la nôtre, c’est ouvrir notre commune au monde, rendre l’espace public plus attrayant et la ville plus belle. Et ceci sans parler des emplois directs et indirects induits  » rajoute André Hermans de l’Hôtel Van Belle.

L’ensemble des hôteliers anderlechtois, avec le soutien des associations représentant le secteur, attendent l’annonce salvatrice d’une proposition de taxe ajustée à la situation de la commune. Ce sera un signal clair de voir le secteur hôtelier poursuivre son développement à Anderlecht.

Note : lettre ouverte jointe

Pour plus d’informations ou une demande d’interview, veuillez contacter :

Pierre-Antoine Van Wijmeersch – 0470 522 179 – pierre-antoine.van.wijmeersch@pr-ide.be